

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 1

Date : 4 février 2019

HEURE	REMARQUES
8 h 58	Début de l'audience
8 h 58	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h	Remarques préliminaires de M ^e Simon Turmel sur le déroulement de l'audience
9 h 03	M ^e Hugo Sigouin-Plasse (Énergir) mentionne que M. Louis-Philippe Laurin s'est ajouté aux témoins déjà annoncés comme faisant partie du panel 1
9 h 04	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Marc-André Goyette</u> , économiste chez Énergir, 1717, du Havre, Montréal <u>Louis-Philippe Laurin</u> , conseiller senior, réglementation chez Énergir, 1717, du Havre, Montréal <u>Isabelle Lemay</u> , chef de service, réglementation, développement et conditions de service chez Énergir, 1717, du Havre, Montréal Témoins du panel 1 qui témoignent sur l'allègement réglementaire
9 h 05	Adoption de la preuve d'Énergir par les témoins Goyette, Laurin et Lemay
9 h 06	<u>M^e Sigouin-Plasse produit</u> : <u>B-0033</u> : présentation power point d'une proposition d'un mode réglementaire allégé pour les années financières 2020, 2021 et 2022 (Énergir E, document 7)
9 h 07	Présentation par le témoin Goyette
9 h 36	Fin de la présentation par le témoin Goyette
9 h 37	Contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec
9 h 51	Fin du contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec
9 h 51	Pas de contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Guy Sarault pour l'ACIG
9 h 51	Contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e André Turmel pour la FCEI
10 h 05	Intervention de M ^e Sigouin-Plasse. Étant donné que M ^e Turmel veut faire référence à une pièce émanant d'un autre dossier, il aurait préféré que M ^e Turmel en apporte des copies papiers afin que les témoins puissent en prendre connaissance
10 h 06	M ^e Turmel mentionne qu'étant donné sa participation aux audiences du mois de décembre dans le dossier tarifaire d'HQD (tribunal sans papier), il croyait que la pièce pourrait être affichée à l'écran
10 h 07	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e André Turmel pour la FCEI
10 h 08	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> (il n'y a pas lieu de discuter des stratégies de développement de la clientèle de manière spécifique)
10 h 09	Réplique de M ^e André Turmel à l'effet qu'il est tout à fait pertinent de s'interroger sur la croissance du nombre de clients

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 1

Date : 4 février 2019

HEURE	REMARQUES
10 h 10	Commentaire de M ^e Simon Turmel à l'effet que cette question relèverait plutôt de la phase 2
10 h 11	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e André Turmel pour la FCEI
10 h 14	Intervention de M ^e Sigouin-Plasse. Il mentionne à M ^e André Turmel qu'on verra au moment du dépôt en avril
10 h 15	Fin du contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e André Turmel pour la FCEI
10 h 15	Pas de contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROÉÉ
10 h 15	Contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
10 h 21	Intervention de M ^e Sigouin-Plasse. Il demande au témoin Goyette de confirmer un élément à la suite de sa dernière réponse
10 h 22	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
10 h 28	Fin du contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
10 h 28	Contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Jean-Philippe Fortin pour l'UMQ
10 h 31	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> à une question relativement au retrait, par Énergir, de la demande déposée au dossier R-4027
10 h 31	Réplique de M ^e Fortin
10 h 31	M ^e Simon Turmel invite M ^e Fortin à traiter de cette question en plaidoirie
10 h 32	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Jean-Philippe Fortin pour l'UMQ
10 h 34	Fin du contre-interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Jean-Philippe Fortin pour l'UMQ
10 h 35	Interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
10 h 40	<u>Engagement n^o 1 d'Énergir</u> : déposer le graphique 1 présenté à la pièce B-0006 en utilisant la croissance réelle de la clientèle, et ce, jusqu'en 2023 et présenter également les hypothèses utilisées (demandé par la Régie)
10 h 41	Fin de l'interrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
10 h 41	Pas de réinterrogatoire des témoins Goyette, Laurin et Lemay par M ^e Sigouin-Plasse
10 h 41	Le témoin Laurin confirme que la réponse à l'engagement n ^o 1 sera déposée d'ici la fin de la journée
10 h 42	Les témoins Goyette et Laurin sont libérés
10 h 43	L'audience est suspendue jusqu'à 11 h
11 h	Reprise de l'audience

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 1

Date : 4 février 2019

HEURE	REMARQUES
11 h	<u>Affirmation solennelle</u> : Vincent Pouliot, chef de service, marché du carbone et efficacité énergétique chez Énergir, 1717, du Havre, Montréal Isabelle Lemay qui témoigne sous la même affirmation solennelle Témoins du panel 2 qui témoignent sur les modifications aux pièces du PGEE
11 h	Adoption de la preuve d'Énergir par les témoins Pouliot et Lemay
11 h 01	<u>M^e Sigouin-Plasse produit</u> : B-0034 : présentation power point sur les modifications proposées à la présentation du Plan Global en efficacité énergétique (Énergir-E, document 8)
11 h 01	Présentation par le témoin Lemay
11 h 13	Fin de la présentation par le témoin Lemay
11 h 13	Contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec
11 h 16	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> (question d'ordre juridique)
11 h 17	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec
11 h 18	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> (il invite M ^e Falardeau à en traiter en argumentation)
11 h 19	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec
11 h 21	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> (il questionne la recevabilité de cette question)
11 h 22	Réplique de M ^e Falardeau
11 h 22	Réplique de M ^e Sigouin-Plasse
11 h 23	Commentaires de M ^e Simon Turmel
11 h 23	Fin du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec
11 h 23	Contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e André Turmel pour la FCEI
11 h 29	Fin du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e André Turmel pour la FCEI
11 h 30	Contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROEE
11 h 40	Intervention de M ^e Sigouin-Plasse. Il souligne que la réponse à la question de M ^e Gertler se trouve sur la présentation power point présentement affichée à l'écran (page 3 de la pièce B-0034)
11 h 40	Remarque de M ^e Simon Turmel

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 1

Date : 4 février 2019

HEURE	REMARQUES
11 h 41	Commentaire de M ^e Gertler
11 h 41	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROÉÉ
11 h 46	Intervention de M ^e Sigouin-Plasse (les témoins du panel 2, bien qu'ils aient une petite idée quels sont les enjeux en terme d'approvisionnement gazier, ne sont pas les témoins appropriés pour répondre, puisque ce ne sont pas eux qui définissent le plan d'approvisionnement)
11 h 47	Commentaire de M ^e Simon Turmel à l'effet qu'il cherche le lien avec le contenu des pièces
11 h 47	Commentaire de M ^e Gertler
11 h 48	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROÉÉ
11 h 49	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> (malgré le fait que M ^e Gertler ait reformulé sa question, M ^e Sigouin-Plasse ne voit toujours pas le lien)
11 h 49	<u>Objection accueillie</u>
11 h 50	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROÉÉ
11 h 52	Fin du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROÉÉ
11 h 52	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h
13 h	Reprise de l'audience
13 h	M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) informe qu'il doit quitter à 14 h 30 cet après-midi afin d'aller à un rendez-vous médical. Il demande, si possible, que la présentation de la preuve de SÉ-AQLPA ait lieu tout de suite après l'interrogatoire des témoins par la Régie
13 h 01	M ^e Simon Turmel n'y voit pas d'inconvénient
13 h 01	Contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 06	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> (on s'éloigne de l'essence de la proposition)
13 h 07	Réplique de M ^e Neuman
13 h 08	La formation délibère
13 h 09	La formation invite M ^e Neuman à en traiter en argumentation
13 h 09	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 16	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> (question d'ordre juridique)
13 h 16	Réplique de M ^e Neuman
13 h 17	À la mention, par M ^e Neuman, qu'il s'agit simplement d'une mise en contexte, M ^e Simon Turmel l'invite à en traiter en argumentation

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 1

Date : 4 février 2019

HEURE	REMARQUES
13 h 17	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 17	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> (la question est formulée de la même façon)
13 h 18	M ^e Neuman passe à une autre question
13 h 18	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 20	<u>Objection par M^e Sigouin-Plasse</u> (les témoins ne sont pas là pour se prononcer sur les décisions à venir de la Régie)
13 h 20	M ^e Simon Turmel rappelle que la présente audience porte sur la présentation du dossier
13 h 20 à 13 h 25	Échanges entre M ^e Neuman, M ^e Simon Turmel et M ^e Sigouin-Plasse
13 h 25	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 29	Fin du contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 29	Pas de contre-interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Jean-Philippe Fortin pour l'UMQ
13 h 29	Interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
13 h 33	<u>M^e Cardinal produit :</u> <u>A-0013</u> : annexe B de la pièce GM-J, document 3, déposée au dossier R-4018-2017
13 h 34	Poursuite de l'interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
13 h 37	Fin de l'interrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
13 h 37	Questions par M. François Émond aux témoins Pouliot et Lemay
13 h 40	Fin des questions par M. François Émond aux témoins Pouliot et Lemay
13 h 40	Question par M ^e Simon Turmel aux témoins Pouliot et Lemay
13 h 41	Pas de réinterrogatoire des témoins Pouliot et Lemay par M ^e Sigouin-Plasse
13 h 41	Les témoins Pouliot et Lemay sont libérés
13 h 42	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 50
13 h 49	Reprise de l'audience
13 h 49	M ^e Simon Turmel mentionne qu'étant donné le retard sur le déroulement de la journée, en ce qui a trait aux plaidoiries, il est possible que certaines se fassent par écrit
13 h 50	M ^e Dominique Neuman présente le témoin de SÉ-AQLPA : M. Jacques Fontaine

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 1

Date : 4 février 2019

HEURE	REMARQUES
13 h 51	<u>Affirmation solennelle</u> : Jacques Fontaine, consultant en énergie, 10946, avenue de Rome, Montréal
13 h 51	Interrogatoire du témoin Fontaine par M ^e Neuman
13 h 54	Adoption de la preuve de SÉ-AQLPA par le témoin Fontaine
13 h 54	Reprise de l'interrogatoire du témoin Fontaine par M ^e Neuman
14 h 08	Fin de l'interrogatoire du témoin Fontaine par M ^e Neuman
14 h 09	Pas de contre-interrogatoire du témoin Fontaine par M ^e Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir
14 h 09	Pas d'interrogatoire du témoin Fontaine par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
14 h 09	Le témoin Fontaine est libéré
14 h 11	<u>Affirmation solennelle</u> : Jean-François Blain, analyste, 2267, boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, J7V 8P4
14 h 11	Interrogatoire du témoin Blain par M ^e Denis Falardeau en vue de l'adoption de la preuve de l'ACEF de Québec
14 h 11	Le témoin Blain apporte une correction à son mémoire déposé sous la cote C-ACEFQ-0006
14 h 12	Présentation par le témoin Blain
14 h 42	Fin de la présentation par le témoin Blain
14 h 43	Pas de contre-interrogatoire du témoin Blain par M ^e Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir
14 h 43	Pas d'interrogatoire du témoin Blain par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
14 h 43	Le témoin Blain est libéré
14 h 44	À la suite de la mention un peu plus tôt par M ^e Simon Turmel que certains procureurs pourraient plaider oralement cet après-midi et les autres par écrit, M ^e Falardeau se demande si cette façon de faire ne risquerait pas d'entraîner un traitement particulier, advenant le cas qu'il y ait des informations ou amendements qui seraient peut-être intéressants à apporter pour certains intervenants qui auraient plaidé oralement. Il souligne également le fait que la preuve n'est pas close puisqu'Énergir a souscrit à un engagement
14 h 44	M ^e Simon Turmel précise qu'il espérait, à tout le moins, qu'Énergir ait la possibilité de plaider verbalement
14 h 45	M ^e Sigouin-Plasse propose que tous plaident par écrit, sans exception
14 h 45	M ^e Turmel indique que la formation reviendra sur la question des plaidoiries
14 h 46	M ^e Guy Sarault présente le témoin de l'ACIG : M. Nazim Sebaa

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 1

Date : 4 février 2019

HEURE	REMARQUES
14 h 47	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Nazim Sebaa</u> , analyste, 5670 avenue Decelles, Montréal
14 h 48	Adoption de la preuve de l'ACIG par le témoin Sebaa
14 h 48	Présentation par le témoin Sebaa
14 h 51	Fin de la présentation par le témoin Sebaa
14 h 52	M ^e Sarault mentionne que dans le mémoire de l'ACIG, il n'y a pas de commentaires particuliers sur le point de départ de la formule paramétrique pour les dépenses d'exploitation et qu'ils n'ont pas le mandat d'appuyer la position qui est mise de l'avant par l'ACEFQ, bien que le témoin Sebaa ait mentionné, lors de sa présentation, qu'il trouvait la proposition de l'ACEFQ intéressante
14 h 53	M ^e Sigouin-Plasse indique qu'il trouve le positionnement de la part de l'ACIG particulier et que l'intervention de M ^e Sarault vient réduire la portée du témoignage de M. Sebaa, alors qu'il s'apprêtait à le contre-interroger là-dessus. Il conclut en disant que de deux choses l'une, soit qu'ils le disent et l'affirment et qu'ils sont prêts à répondre à des questions là-dessus ou qu'ils retirent leurs propos
14 h 54	M ^e Sarault mentionne qu'il y reviendra en plaidoirie, si nécessaire
14 h 54	M ^e Sigouin-Plasse est d'avis, étant donné que M ^e Sarault a mentionné que l'ACIG ne se positionne pas et qu'il n'a pas le mandat de se positionner, qu'il faut retirer tout ce qui a été dit là-dessus
14 h 55	M ^e Sarault réitère qu'il pourrait en traiter en plaidoirie
14 h 55	M ^e Simon Turmel en comprend que les propos sont retirés et que ce sera traité en plaidoirie
14 h 56 à 14 h 59	Échanges entre M ^e Sarault, M ^e Simon Turmel et M ^e Sigouin-Plasse au terme desquels M ^e Sarault accepte de retirer de la présentation du témoin Sebaa ses propos relativement à la proposition de l'ACEF de Québec, mais indique qu'il en traitera en plaidoirie
15 h	Pas de contre-interrogatoire du témoin Sebaa par M ^e Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir
15 h	Pas d'interrogatoire du témoin Sebaa par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
15 h	Le témoin Sebaa est libéré
15 h 01	M ^e André Turmel présente le témoin de la FCEI : M. Antoine Gosselin
15 h 01	<u>M^e Turmel produit</u> : <u>C-FCEI-0012</u> : power point de la présentation de la FCEI
15 h 02	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Antoine Gosselin</u> , économiste, 1039, rue de Dijon, Québec
15 h 02	Adoption de la preuve de la FCEI par le témoin Gosselin

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 1

Date : 4 février 2019

HEURE	REMARQUES
15 h 02	Présentation par le témoin Gosselin
15 h 29	Fin de la présentation par le témoin Gosselin
15 h 29	Interrogatoire du témoin Gosselin par M ^e André Turmel
15 h 30	Fin de l'interrogatoire du témoin Gosselin par M ^e André Turmel
15 h 31	L'audience est suspendue jusqu'à 15 h 45
15 h 44	Reprise de l'audience
15 h 44	Contre-interrogatoire du témoin Gosselin par M ^e Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir
15 h 47	<u>Engagement n^o 1 de la FCEI</u> : indiquer à quoi correspondent les montants, en présumant que ce sont des montants, apparaissant à l'axe des données du graphique reproduit à la page 5 de la pièce C-FCEI-0012 (demandé par Énergir)
15 h 48	Fin du contre-interrogatoire du témoin Gosselin par M ^e Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir
15 h 48	Pas d'interrogatoire du témoin Gosselin par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
15 h 49	Question par M. François Émond au témoin Gosselin
15 h 52	Réinterrogatoire du témoin Gosselin par M ^e André Turmel
15 h 54	Fin du réinterrogatoire du témoin Gosselin par M ^e André Turmel
15 h 54	Le témoin Gosselin est libéré
15 h 54	M ^e Sigouin-Plasse annonce qu'Énergir aura une courte contre-preuve à présenter, soit après la présentation de la preuve des deux derniers intervenants
15 h 55	M ^e Franklin S. Gertler présente le témoin du ROÉÉ : M. Bertrand Schepper
15 h 56	<u>Affirmation solennelle</u> : Bertrand Schepper, analyste, 1085, rue St-Jean, Longueuil, J4H 2Z3
15 h 56	Adoption de la preuve du ROÉÉ par le témoin Schepper
15 h 57	Présentation par le témoin Schepper
16 h 02	Fin de la présentation par le témoin Schepper
16 h 02	Pas de contre-interrogatoire du témoin Schepper par M ^e Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir
16 h 02	Pas d'interrogatoire du témoin Schepper par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
16 h 02	Question par M ^e Simon Turmel au témoin Schepper
16 h 04	Pas de réinterrogatoire du témoin Schepper par M ^e Gertler

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 1

Date : 4 février 2019

HEURE	REMARQUES
16 h 04	Le témoin Schepper est libéré
16 h 05	M ^e Jean-Philippe Fortin présente le témoin de l'UMQ : M. Pierre Prévost
16 h 05	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Pierre Prévost</u> , économiste, 7085, avenue Giraud, Montréal, H1J 2H2
16 h 05	Adoption de la preuve de l'UMQ par le témoin Prévost
16 h 06	Présentation par le témoin Prévost
16 h 10	Fin de la présentation par le témoin Prévost
16 h 10	Pas de contre-interrogatoire du témoin Prévost par M ^e Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir
16 h 10	Pas d'interrogatoire du témoin Prévost par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
16 h 10	Le témoin Prévost est libéré
16 h 11	M ^e Hugo Sigouin-Plasse annonce que les témoins Marc-André Goyette et Louis-Philippe Laurin témoigneront pour la contre-preuve d'Énergir
16 h 11	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Marc-André Goyette</u> , économiste chez Énergir, 1717, du Havre, Montréal <u>Louis-Philippe Laurin</u> , conseiller senior, réglementation chez Énergir, 1717, du Havre, Montréal
16 h 12	Interrogatoire des témoins Goyette et Laurin par M ^e Sigouin-Plasse
16 h 17	Fin de l'interrogatoire des témoins Goyette et Laurin par M ^e Sigouin-Plasse
16 h 17	Pas d'interrogatoire des témoins Goyette et Laurin par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
16 h 18	Les témoins Goyette et Laurin sont libérés
16 h 18	M ^e Sigouin-Plasse confirme que la réponse d'Énergir à l'engagement n ^o 1 sera déposée d'ici la fin de la journée, car elle est en mode relecture
16 h 18	M ^e Simon Turmel fait part que le processus à suivre pour le reste de l'audience (réponses aux engagements, plaidoiries et réplique) sera déterminé par lettre
16 h 19	Remerciements. Fin de l'audience
	Johanne Lebus, greffière-audicière

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 2

Date : 4 février 2019

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Marc-André Goyette (PANEL 1)	2019/02/04
ENTREPRISE :	Énergir, s.e.c.	
PROFESSION :	Économiste	
ADRESSE :	1717, du Havre	
	Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Isabelle Lemay (PANELS 1 ET 2)	2019/02/04
ENTREPRISE :	Énergir, s.e.c.	
PROFESSION :	Chef de service, réglementation, développement et conditions de service	
ADRESSE :	1717, du Havre, Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Louis-Philippe Laurin (PANEL 1)	2019/02/04
ENTREPRISE :	Énergir, s.e.c.	
PROFESSION :	Conseiller senior, réglementation	
ADRESSE :	1717, du Havre	
	Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Vincent Pouliot (PANEL 2)	2019/02/04
ENTREPRISE :	Énergir, s.e.c.	
PROFESSION :	Chef de service, marché du carbone et efficacité énergétique	
ADRESSE :	1717, du Havre	
	Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Jean-François Blain	2019/02/04
ENTREPRISE :	Témoin pour l'ACEF de Québec	
PROFESSION :	Analyste	
ADRESSE :	2267, boul. Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot	
	J7V 8P4	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Nazim Sebaa	2019/02/04
ENTREPRISE :	Témoin pour l'ACIG	
PROFESSION :	Analyste	
ADRESSE :	5670, avenue Decelles	
	Montréal	

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 2

Date : 4 février 2019

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Antoine Gosselin	2019/02/04
ENTREPRISE :	Témoin pour la FCEI	
PROFESSION :	Économiste	
ADRESSE :	1039, rue de Dijon Québec	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Bertrand Schepper	2019/02/04
ENTREPRISE :	Témoin pour le ROEE	
PROFESSION :	Analyste	
ADRESSE :	1085, rue St-Jean Longueuil, J4H 2Z3	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Jacques Fontaine	2019/02/04
ENTREPRISE :	Témoin pour SÉ-AQLPA	
PROFESSION :	Consultant en énergie	
ADRESSE :	10946, avenue de Rome Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Pierre Prévost	2019/02/04
ENTREPRISE :	Témoin pour l'UMQ	
PROFESSION :	Économiste	
ADRESSE :	7085, avenue Giraud Montréal, H1J 2H2	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 4 FÉVRIER 2019

DOSSIER : R-4076-2018 Phase 1

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Simon Turmel (président de la formation), de même que Mme Françoise Gagnon et M. François Émond**

Le procureur de la Régie est **M^e Amélie Cardinal**

La **demanderesse** est :

ÉNERGIR, S.E.C
Représentée par M^e Hugo Sigouin-Plasse

Les **intervenants** qui participent à la présente audience sont :

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC (ACEFQ)
Représentée par M^e Denis Falardeau

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par M^e Guy Sarault

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)
Représentée par M^e André Turmel

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)
Représenté par M^e Franklin S. Gertler

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)
Représenté par M^e Dominique Neuman

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
Représentée par M^e Jean-Philippe Fortin

Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui désirent présenter une demande ou faire des représentations au sujet de ce dossier?

Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement et de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience.

Prenez note qu'aucun breuvage autre que de l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la salle d'audience. Merci!

Début : 8 h 58

Dîner : 11 h 52

Reprise : 13 h

Fin : 16 h 19

